



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

**COMMUNE DE LE-MAS-DE-TENCE (43190)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2025**

**Membres présents :** BROUSSARD Olivier - GUERIN Alain - PACALON Didier - NURY Marcel - ABRIAL Evelyne - MOUNIER Marie-Laure - CROUZET Éric - ROCHETTE Romuald

**Membres excusés :** PRIEUR DREVON Marie-Hélène

Mme Evelyne ABRIAL a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 17 juin 2025 et prend les délibérations ci-dessous :

DCM 2025/29 : ATTRIBUTION LOCATION APPARTEMENT N°1

DCM 2025/30 : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ALIENATION ET CESSION D'UN CHEMIN RURAL

DCM 2025/31 : ENFOUSSEMENT TELECOM ROUTES DE PLATESPINAT ET CHAUDIER

DCM 2025/32 : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE RETENIR UNE PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

DCM 2025/33 : CREATION D'EMPLOI PERMANENT POUR UN AGENT TITULAIRE

DM01 : BUDGET PRINCIPAL – REGULARISATION BUDGETAIRE

**DCM 2025/29 : ATTRIBUTION LOCATION APPARTEMENT N°1**

Les précédents locataires ayant résilié le bail de l'appartement communal n°1 au rez-de-chaussée du n°25 Chemin du Geai au 31 août, celui-ci a été proposé à la location aux conditions votées par le conseil municipal le 26 novembre 2024, DCM N°2024/36. Suite à la visite du logement, M. Millard Jean-Benoît a exprimé le souhait de louer le logement communal n°1 et a fourni tous les documents nécessaires à l'étude du dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE la demande de location de M. Millard Jean-Benoît.

**DCM 2025/30 : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ALIENATION ET CESSION D'UN CHEMIN RURAL**

M. et Mme Marcel et Michelle NURY ont sollicité la commune afin d'acquérir le chemin rural qui traverse leur propriété au droit des parcelles A-604, A-605 et A-588. Ce chemin rural situé au lieu-dit Le Faubourg du Flourdon depuis la parcelle A602 au croisement de la Route de l'Ardèche jusqu'à la parcelle A606(cf. plan annexé) n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- d'engager la procédure pour aliéner le chemin rural au lieu-dit Le Faubourg du Flourdon
- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation dudit chemin rural
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- que tous les frais engendrés par cette opération sont à la charge des demandeurs.

**DCM 2025/31 : ENFOUSSEMENT TELECOM ROUTES DE PLATESPINAT ET CHAUDIER**

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Énergies et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est estimée à 10 046,68 € TTC.

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de : 10 046,68 -(317 m x 8 € x 1,25) = **6 876,68 €**

**DCM 2025/32 : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES - DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS**

Le maire informe le conseil municipal que le groupement de commandes formé par le Centre de gestion, et dont il est le coordonnateur arrive à son terme le 31 décembre 2025. Le Centre de gestion réitère la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 2 ans renouvelable une fois ; il ne sera opposé de facturation qu'en cas d'utilisation effective de la plate-forme de dématérialisation. La proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de gestion est acceptée par l'ensemble du conseil municipal.

**DCM 2025/33 : CREATION D'EMPLOI PERMANENT POUR UN AGENT TITULAIRE**

M. le Maire indique que suite à la réforme du métier de secrétaire de mairie il y a lieu de créer l'emploi d'Adjoint administratif principal 2ème classe pour une durée hebdomadaire de service fixée à 18 heures, et propose au conseil municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de CREER un emploi relevant du grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe appartenant à la filière administrative, à raison de 18 heures hebdomadaires, à compter du 02 septembre 2025 pour exercer les fonctions de secrétaire général de mairie.

**DM01 : BUDGET PRINCIPAL – REGULARISATION BUDGETAIRE**

L'étude de revitalisation du centre-bourg étant suivie de travaux, le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'intégrer ces frais d'études au coût de l'opération. Aussi afin de passer ces écritures d'ordre il est nécessaire de procéder à l'ouverture des crédits suivants en investissement :

**BUDGET PRINCIPAL**

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 – article 2151 : + 36 190.00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 041 – article 2031 : + 36 190.00 €

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Les travaux de revitalisation du centre-bourg débuteront le 8 septembre.
- Une demande d'attribution d'un barnum au profit des associations communales a été déposée auprès de la Région.
- Le Syndicat des eaux de Montregard va réaliser des travaux de sécurisation des 5 captages des eaux situés sur notre commune.
- Suite aux intempéries du 17 octobre 2024 la commune a effectué l'ensemble des travaux afin de remettre en état les ponts et les chemins ruraux endommagés.
- Des travaux de curage de la lagune ont été réalisés en août.